

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON  
**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 – Approbation

Mme Akpinar-Istiquam, au nom de la commission Écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 6 juillet 2015, Dijon Métropole, la Ville de Dijon et leurs partenaires ont signé le Contrat de Ville, document cadre de la politique de la ville sur le territoire.

Dès lors qu'un contrat de ville est signé sur le territoire, la loi de finances 2015 prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements à loyer modéré situés dans les quartiers prioritaires. Cet abattement doit leur permettre de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers. A l'échelle des deux quartiers prioritaires de Dijon, Grésilles et Fontaine d'Ouche, cela concerne plus de 3400 logements appartenant aux quatre bailleurs suivants : Grand Dijon Habitat (2339 logements), Orvitis (623 logements), ICF Sud-Est Méditerranée (220 logements), CDC Habitat (223 logements).

Des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015 pour la période 2016-2018, prorogés par avenant le 27 décembre 2018 pour la période 2019 et 2020. La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 entraînant de fait un maintien, jusqu'à cette date, des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des mesures fiscales accordées spécifiquement à ces quartiers. Les conventions actuelles d'utilisation de l'abattement de TFPB arrivant à échéance le 31 décembre 2020, il convient d'en établir de nouvelles pour l'année 2021. Ces conventions sont cosignées par la Ville de Dijon, Dijon Métropole, l'Etat et chacun des bailleurs.

Des bilans annuels ont été réalisés en lien avec les signataires. La nature des actions proposées est variable d'un bailleur à l'autre en fonction de leur patrimoine dans ces quartiers, leur organisation et leur modalités d'intervention. Néanmoins, les actions conduites se déclinent selon les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation et soutien des personnels de proximité,
- sur-entretien,
- gestion des déchets et des encombrants,
- tranquillité résidentielle,
- concertation et sensibilisation des locataires,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- travaux de remise en état des logements.

Pour l'année 2021, la Ville de Dijon a souhaité mettre un accent particulier permettant d'assurer une présence effective dans les quartiers au plus près des habitants en demandant aux bailleurs une attention particulière sur les trois axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- tranquillité résidentielle,
- animation, lien social, vivre ensemble

Les projets de convention sont annexés au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie, joints au présent rapport ;

2 - autoriser Monsieur le maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - autoriser Monsieur le maire à signer tout acte utile à l'exécution de ces conventions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 10**